



Licenciement pour non port de tee Shirt

Par **willy74**, le **02/06/2014** à **21:07**

Bonjour, on nous impose de porter un Tee Shirt a manche longue en été 100% Polyester. je suis ouvrier dans les travaux public mon métier est poseur de tuyau et se n'ai pas un travail de tous repos je transpire beaucoup et ne supporte pas les manches longue peux t'on me licencier pour faute ou pas si je refuse de le porter ??

Merci de votre conseille

Willy74

Par **moisse**, le **02/06/2014** à **21:12**

Bonsoir,

[citation] peux t'on me licencier pour faute ou pas si je refuse de le porter ?? [/citation]

Oui.

C'est un problème de sécurité que vous ne pouvez pas ignorer.

Mais vous pouvez demander au médecin du travail un avis sur le vêtement de travail que vous pourriez porter compte tenu de vos problèmes de sudation.